

Rapporteur : M. HEMON Pierre

M. HEMON Pierre, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Juste une explication de vote car nous votons contre cette subvention de 16.000 euros à AREFO pour les cyclopousses. Elle pourrait passer inaperçue dans le cadre de cette délibération, elle n'est pourtant pas anodine. Nous sommes très réservés sur l'utilité de cette subvention et plus généralement sur la pertinence du cyclopousse, comme mode de déplacements de proximité dédié aux personnes âgées.

AREFO a beau se targuer dans son bilan d'activité 2010 « d'une forte progression de l'activité », nous restons très sceptiques avec les 231 déplacements affichés à la Duchère (de mai à décembre 2010) et les 521 déplacements à Montchat sur toute l'année 2010. Ce n'est même pas 2 déplacements par jour. De toute manière ces chiffres ne veulent rien dire. Il faudrait voir ce qu'ils recouvrent précisément.

Le cyclopousse n'est pas un mode de déplacement alternatif pour les personnes âgées. Des enquêtes ménages déplacements ont montré que les seniors effectuent en moyenne entre 2 et 3 déplacements quotidiens, essentiellement pour des achats de proximité. Un déplacement sur 2 est effectué à pied. La voiture est le deuxième mode utilisé (comme conducteur ou passager), viennent ensuite les transports en commun. Les craintes des personnes âgées portent sur la pollution, les risques d'accident et la circulation automobile.

Le Cyclopousse est fondé sur le modèle économique fragile. Il repose sur un équilibre précaire entre les produits de l'activité (abonnements, tickets), des recettes publicitaires d'annonceurs qui ne se bousculent pas. Les subventions de la CRAM et du Conseil général notamment, viennent en phase uniquement expérimentale. La Ville doit ensuite compenser. Or, sans subventions publiques, Cyclopousse n'est pas viable.

Pour nous, Cyclopousse c'est sympa mais, comme moyen de mobilité c'est un gadget qui coûte cher. Ce n'est pas une réponse adaptée aux problèmes de déplacements des personnes âgées.

Il serait plus pertinent de réfléchir à l'adaptation des transports en commun aux seniors, travailler avec les taxis mais également prendre en compte les besoins des aînés dans les projets urbains (présence de commerces et de services de proximité) et dans les équipements nouveaux.

C'est la raison pour laquelle nous votons contre l'attribution de cette subvention.

M. LE MAIRE : Vous savez, le cyclopousse n'a pas de modèle économique, les transports en commun non plus. C'est pour cela qu'ils ne sont financés qu'à 25 % par l'utilisateur.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Je suis quasiment d'accord avec Mme Chevassus mais juste lui dire qu'on n'expérimentera donc pas dans le 6<sup>e</sup> arrondissement puisque vous ne le demandez pas.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Divers Droite a voté contre).

(Adopté.)